

Recupération congés suite maladie

Par UCES, le 13/05/2015 à 14:01

Bonjour,

Un salarié en arrêt de travail pour maladie du 1/5/2013 au 3/9/2013 puis en mi temps thérapeutique du 4/9/2013 au 31/5/2014 réclame la prise des congés qu'il n'avait pas pu prendre en 2013 et que les dirigeants de l'époque de sa reprise en juin 2014 lui auraient refusés.

A noter que l'association ferme ses portes tous les ans pour CA au mois d'aout La question est 1) à combien de jours s'élève le reliquat?

2) selon quelles modalités décompter ces jours de congés sachant que l'intéressé voudrait les solder à raison de 1 ou 2 Jours par semaine jusqu'à épuisement et que l'intéressé ne travaille maintenant plus que 4 jours par semaine (soit 35 heures du lundi au jeudi inclus) ? merci de me répondre